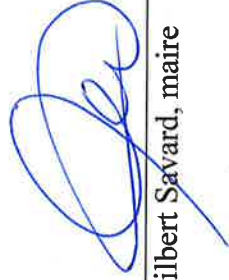


Municipalité de Lamarche

QUE la séance soit levée, il est 20H 27.

Je, soussigné Gilbert Savard, maire de la municipalité de Lamarche ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui sont contenues.



M. Gilbert Savard, maire



Mme Annick Lachance, directrice générale par intérim

Municipalité de Lamarche

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN EST

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le mercredi 11 mai 2016 à 10H00 à la Mairie de Lamarche sous la présidence de M. Gilbert Savard, maire, et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Ms. les conseillers, Réjean Savinsky, Roland Bélanger et Réjean Gagnon

Mme la conseillère, Doris Pruneau

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Fabienne Girard, directrice générale

ABSENCE : Mme la conseillère Lyne Bolduc

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 10H00 par M. Gilbert Savard, maire.

110-05-16 2. LECTURE, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
ET RÉSOLU**

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. *Mot de bienvenue et ouverture de la séance*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. **RÉSOLUTIONS**
 - 3.1 *Embauche d'un journalier*
 - 3.2 *Achat camion municipal, modification de la résolution #106-05-16*
 - 3.3 *Réparation des chalets en bois rond – Pieux et galeries*
 - 3.4 *Appel d'offres pour emploi étudiant – Emploi été Canada 2016*

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

111-05-16 3.1 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin d'un employé, au poste de journalier;

CONSIDÉRANT la municipalité a envoyée une circulaire d'appel d'offres

Municipalité de Lamarche

dans tous les foyers le 15 avril 2016 et a affiché un avis public;

CONSIDÉRANT les candidatures reçus;

CONSIDÉRANT QUE toutes les candidatures ont été cédulées pour des entrevues d'embauche;

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Martial Lessard;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche embauche M. Gérard Gauthier, suite à la recommandation du comité de sélection, pour le poste de journalier.

QUE la municipalité désigne M. Jean-Claude Doucet comme substitut, pour le cas où il y aurait désistement de M. Gauthier.

QUE l'embauche est conditionnelle au résultat de l'examen médical, exigé.

QUE la durée de l'emploi est de 24 semaines débutant le 12 mai 2016 et se terminant le 30 octobre 2016.

QUE le salaire horaire versé soit de 16.00\$ et le nombre d'heures par semaine est de 40 heures.

QUE le poste budgétaire 02 320 00 141 soit imputé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

112-05-16

3.2 ACHAT CAMION MUNICIPAL, MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION #106-05-16

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche désire acheter un nouveau camion municipal;

CONSIDÉRANT QUE cet achat comportera une dépense de plus de 25 000\$ et que la municipalité de Lamarche doit se conformer à la législation applicable en matière d'adjudication des contrats municipaux, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche a adopté une politique de gestion contractuelle le 3 décembre 2010 afin d'établir des dispositions s'appliquant aux contrats municipaux;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky
ET APPUYÉ PAR Mme la conseillère Réjean Gagnon

ET RÉSOLU

Municipalité de Lamarche

D'autoriser la directrice générale, afin de déposer un appel d'offres sur invitations écrites auprès de *deux* fournisseurs soit :

- Dupont Auto Alma
- Duchesne Auto Alma Ltée

QUE le devis de soumission mentionne les points suivants :

- RAM 5500 ou model similaire GMC
- Camion une tonne 4X4, à cabine simple 2015-2016 ou 2017 à double roues
- Moteur 6.4 litres
- Couleur extérieure bleue
- Air climatisé
- Recouvrement de plancher vinyle noir

- Codes d'équipements :
- DK3, ou équivalent
- AJH, ou équivalent
- GRC, ou équivalent
- ACL, ou équivalent
- GFA, ou équivalent
- NLL, ou équivalent
- TBB, ou équivalent
- XAA, ou équivalent
- XHC, ou équivalent
- XEF, ou équivalent

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

113-05-16 **3.3 RÉPARATION DES CHALETS EN BOIS ROND – PIEUX ET GALERIES**

CONSIDÉRANT QUE les soutiens des quatre chalets, au camping Tchitogama, sont en bois et qu'ils sont présentement pourris ;

CONSIDÉRANT QUE les quatre galeries, des chalets, ont été retirées l'an passé;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger**

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche accepte la soumission de la compagnie Pro Pieux Fondation au montant de 4 360\$\$ plus les taxes pour installer des pieux aux quatre chalets et ajouter des poutres centrales de 14 pieds, installation de 6X6 traité, excavation, enlever et disposer des vieux poteaux, mise à niveau des chalets, contreventements soudés et matériels et temps.

Municipalité de Lamarche

QUE la municipalité de Lamarche accepte la soumission de l'entreprise Proservice au montant de 6 400\$, plus les taxes, pour la confection et installation des quatre galeries pour les chalets en bois rond. La grandeur des galeries sera de 10 pieds par 6 pieds, en bois traité, avec un escalier sur chacune d'entre elles ainsi que des gardes réglementaires.

QUE le poste budgétaire 02 701 40 521 soit imputé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

114-05-16

3.4 EMPLOI ÉTUDIANT – EMPLOIÉ TÉ CANADA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche a demandé trois projets étudiants à emploi été Canada;

CONSIDÉRANT QUE la durée des emplois sera de 6 semaines à raison de 30 heures par semaine et au taux horaire de

CONSIDÉRANT QUE nous aimerions embaucher les étudiants à la séance de juin 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche autorise l'envoi par circulaire, des appels de candidature d'emploi pour les trois poste étudiants soit deux animateurs de terrain de jeux et un pour le camping.

QUE le choix des candidats se fera suite à des entrevues de sélections.

QUE le comité de sélection sera composé des élus suivants :

M. Gilbert Savard, maire
M. Réjean Savinsky
M. Roland Bélanger

QUE l'ordre de choix soit priorisé selon les degrés d'études :

- Universitaire
- Cégep
- Secondaire

QUE le comité de sélection recommandera au conseil municipal l'embauche des étudiants lors de la séance régulière qui se tiendra le 6 juin 2016.

QUE le taux horaire est 10.75\$/heure et la date de début d'embauche est le 4 juillet jusqu'au 14 août 2016.

QUE le poste budgétaire 02 130 00 321 soit imputé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Municipalité de Lamarche

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire, Gilbert Savard, invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

115-05-16 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés,

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau
ET APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon**

ET RÉSOLU

QUE la séance soit levée, il est 10 H 12.

Je, soussigné Gilbert Savard, maire de la municipalité de Lamarche ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui sont contenues.



M. Gilbert Savard, maire



Mme Fabienne Girard, directrice générale